

Relations UE/ Îles du Pacifique: stratégie pour un partenariat renforcé

2006/2204(INI) - 01/02/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Nirj **DEVA** (PPE-DE, RU) sur le partenariat UE-Pacifique, le Parlement se rallie très largement à la position de sa commission du développement et se félicite de l'initiative de la Commission de mettre en place une 1^{ère} stratégie spécifique de l'Union européenne vis-à-vis de cette région après 30 années de coopération. Cette stratégie aidera les pays insulaires du Pacifique à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et améliorera le dialogue politique avec une région du monde particulièrement défavorisée.

Pour le Parlement, toute stratégie vis-à-vis du Pacifique doit se faire un contexte de développement écologiquement et économiquement durable : l'exploitation des ressources naturelles des pays visés doit contribuer à générer des revenus pour l'ensemble de la population des pays insulaires du Pacifique et contribuer avant tout à la réduction de la pauvreté.

À la faveur d'un amendement approuvé en Plénière, le Parlement a reconnu l'importance de l'assistance financière de l'Union européenne pour encourager le développement des pêcheries locales de Kiribati, des Îles Marshall, de la Micronésie et de Tuvalu. Dans ce contexte, le Parlement souligne l'importance d'une bonne gestion du secteur de la pêche, de manière à **décourager la surpêche** et à empêcher que les risques environnementaux ne portent atteinte à la vie marine, notamment dans le cas de la pêche au thon. Il encourage notamment l'Union à négocier les futurs accords relatifs à la pêche au thon avec l'ensemble de la région, plutôt qu'avec chacun des États qui la composent.

Se félicitant de la proposition de la Commission d'intensifier les efforts visant à promouvoir une gestion durable de la pêche en soutenant les systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance de la région, et de renforcer les moyens de lutte contre la pêche illicite, non signalée et non réglementée, la Plénière a invité l'Union et les États de la région à soutenir le plan d'action international de la FAO en vue de **lutter contre la pêche illicite**, non déclarée et non réglementée. Dans un amendement approuvé en Plénière, le Parlement a notamment invité les partenaires à collaborer étroitement afin d'éliminer la pêche illicite en accomplissant tous les efforts nécessaires pour se conformer à leurs obligations en tant qu'États du port et /ou du pavillon.

D'autres actions sont proposées pour favoriser le développement durable comme la création d'entreprises locales de transformation des produits de la pêche grâce à des prêts bonifiés de la BEI.

Parallèlement, le Parlement invite la Commission à mener une évaluation de l'impact écologique et social des activités d'exploitation forestière industrielle illégales, conduites à grande échelle dans les pays du Pacifique et à se concentrer sur une mise en œuvre rapide de la Convention sur la diversité biologique.

Sur le plan économique, le Parlement demande des investissements nettement plus importants pour la gestion des gisements miniers locaux et invite la Commission à garantir que les compagnies pétrolières, minières et gazières de la région fournissent des informations complètes concernant les redevances et les taxes qu'elles versent aux différents gouvernements. Il attend également des incitants pour favoriser le tourisme des îles du Pacifique, secteur particulièrement important pour l'économie locale. Dans ce contexte, le Parlement se réjouit du potentiel offert par l'aviation « low cost ».

Par 583 voix pour, 54 contre et 8 abstentions, la Plénière a approuvé un amendement Verts/ALE par lequel il demande que tous les **essais nucléaires soient interdits**. Il considère au contraire qu'il est

essentiel que toute la région soit dénucléarisée et que les dommages causés à l'environnement, aux écosystèmes et à la santé publique par les essais nucléaires soient réparés.

D'autres mesures de développement sont demandées telles que :

- le soutien aux systèmes éducatif et de formation technique des États de la région et le développement de formation professionnelle et d'autres types de formations afin d'aider les entreprises locales des pays insulaires du Pacifique;
- le développement de l'agriculture locale en tant que source essentielle de revenus,
- le soutien aux commerce intrarégional, y compris dans le cadre d'accords commerciaux régionaux tels que les accords de commerce des pays insulaires du Pacifique (PICTA), la proposition d'accord du Pacifique sur des relations économiques plus étroites (PACER), et l'accord de partenariat économique (APE) ;
- une aide financière et technique appropriée dans le cadre de tels accords ;
- des actions visant à combattre l'expansion rapide du VIH/sida dans la région (pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notamment) et la malaria.

Le Parlement souligne la nécessité d'une bonne gouvernance dans la région du Pacifique pour prévenir la corruption, et partage le point de vue de la Commission selon lequel l'instabilité politique et les conflits peuvent se révéler dévastateurs pour le développement économique de la région.

Il insiste également pour que le partenariat renforcé entre l'Union et les pays du Pacifique se traduise par un soutien accru aux parlements de ces États et attire l'attention sur la vulnérabilité des pays insulaires du Pacifique à l'égard des catastrophes naturelles. Il approuve dès lors l'appel lancé par la Commission en faveur de la création d'un programme régional de préparation aux catastrophes, notamment dans le contexte du changement climatique.

Enfin, le Parlement attire l'attention sur la situation actuelle au Timor oriental.